



PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 47

Troyes, le lundi 29 novembre 2021

Sécurité routière – Vivre ensemble

1. Devant la hausse de la mortalité routière et le haut niveau de circulation sur les axes routiers structurants du département, le préfet de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisés pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.
2. Par ailleurs, de nombreux comportements inadaptés et dangereux demeurent inacceptables. Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :
 - 170 excès de vitesse ;
 - 6 faits de conduite sous l'empire d'un état alcoolique ;
 - 1 fait de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
 - 33 faits d'usage du téléphone au volant ;
 - 5 faits de défaut de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
 - 9 faits de conduite sans permis de conduire ;
 - 18 faits de refus de priorité ;
 - 16 véhicules immobilisés en raison d'infractions graves au code de la route ;
 - 27 suspensions administratives immédiates de permis de conduire du 8 au 10 novembre.

Contrôles routiers prévus pour la semaine n° 48

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, le préfet de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

Période	Secteurs des contrôles
Mardi 30 novembre - Matin	RD 373 Saint-Oulph
Mardi 30 novembre - Après-midi	Avenue Gambetta à Saint-Julien-Les-Villas
Mercredi 1 ^{er} décembre – Matin	RD 610 à la Chapelle-Saint-Luc
Mercredi 1 ^{er} décembre – Matin	D 442 Pavillon-Sainte-Julie
Judi 2 décembre - Matin	Boulevard Georges Pompidou à Troyes
Judi 2 décembre - Matin	D 619 Bar-sur-Aube / Vendevre-sur-Barse
Judi 2 décembre - Après-midi	D 619 Lusigny
Vendredi 3 décembre - Après-midi	D 91 Montgueux

Conduire en hiver

I. Conduire en présence de neige :

Avant de prendre la route

Les conditions de circulation sont évidemment plus difficiles. Si vous ne pouvez pas faire autrement que de prendre votre véhicule, veillez à avoir des équipements adaptés : chaînes ou pneus spéciaux.

Les pneus hiver, conçus pour améliorer l'adhérence et le freinage, peuvent être montés dès la mi-octobre et démontés vers la mi-mars.

Sur la route, réduisez votre vitesse, respectez les distances de sécurité et laissez toujours la priorité aux engins de déneigement et de salage.

En cas de chute de neige, les feux de brouillard avant peuvent compléter les feux de route en dehors des agglomérations et sur les routes étroites et sinueuses.

Attention : dans certains cas, les feux de croisement doivent remplacer les feux de route pour ne pas éblouir les autres usagers.

Les feux de brouillard arrière peuvent également être utilisés en cas de forte chute de neige.

II. Conduire en présence de verglas :

Avant de prendre la route

Il est indispensable de remplir le réservoir du liquide lave-glace avec un produit antigel ; de vérifier les pneus, mais aussi le bon fonctionnement de la batterie et des systèmes d'allumage, d'alimentation, de dégivrage et de chauffage.

Sur les routes de campagne en hiver, elles sont fréquentes et difficiles à repérer. Un panneau spécifique signale parfois les zones à risques, toutefois soyez vigilants, surtout si vous traversez des zones ombragées et humides.



Contact presse

